

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 24  
Pouvoirs : 6  
Votants : 30

Abstentions : 0  
Exprimés : 30  
Pour : 30  
Contre : 0

N°2019-60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi douze Septembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 06 Septembre deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barriere, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Paula Gaboriau, Sylvie Germond,

**Suppléants présents** :

**Pouvoirs** : Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Paul Brachet délégation à Guy Baudrier, Jean-Pierre Pataud délégation à Patrick Gibaud, Alain Perche délégation à Pascal Raffier, Nathalie Marchadier délégation à Joël Vilard, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

**Secrétaire de séance** : Richard Simonneau

**Objet : GRVC 2020. Autorisation donnée à monsieur le Président de présenter un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD.**

Monsieur le Président explique qu'à l'occasion du transfert de la voirie, la CLECT s'est prononcée pour un coût de transfert du GRVC à 0,50 € du m linéaire. Le Conseil Départemental quant à lui subventionne le mètre linéaire à hauteur de 0,37 €.

Compte tenu de ces éléments, le budget annuel moyen de travaux s'élève à 387 256,00 € HT.

Compte tenu également du fait que pour l'exercice 2019, et au regard de la date du transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il a collectivement été choisi de retenir les demandes présentées au titre des CTD par les communes en octobre 2018, il s'avère que le total de ces demandes présentait un écart de 130 690,00 € HT par rapport au budget annuel moyen.

Il ressort de ces éléments que le budget de travaux de GRVC pour 2020 s'élève à 256 566,00 € HT maximum

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à présenter un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD, au titre du GRVC 2020, pour un montant total maximum de travaux de 256 566,00 € HT.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD